

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
07/11/2025	17/11/2025	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 12 Novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS JALLU Yann, BOULET Peggy

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX

Mme Chantal LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

N°02-11-2025 – Autorisation de signature - Convention Couesnon Marches de Bretagne/Communes/Office des sports et loisirs

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

L'Office des sports est l'association support du groupement d'employeurs sport depuis sa création, le 1er septembre 2022.

Les missions confiées au GE via l'Office des sports dans le cadre de sa compétence SPORT pour Couesnon Marches de Bretagne sont :

L'animation sportive de l'école multisports sur le territoire.

La mise en place et l'animation de stages/journées sportifs pendant les vacances scolaires.

L'animation sportive des actions organisées par les services communautaires

L'animation des événements organisés par le service des sports communautaire

Les missions confiées au GE via l'Office des sports dans les cadres associatifs et scolaires sont :

De mettre à disposition contre des prestations payantes, les moyens humains permettant aux associations de pouvoir bénéficier d'éducateurs sportifs diplômés pour assurer l'encadrement et l'animation des séances sportives.

De mettre à disposition contre des prestations payantes, les moyens humains permettant aux écoles maternelles et élémentaires de pouvoir bénéficier d'éducateurs sportifs diplômés pour assurer la co-intervention avec les enseignants des animations des séances sportives dans le cadre scolaire.

Suite à l'arrêt des subventions de l'agence Nationale du Sport (**12 000€**) et du département (**11 000€**) et l'état des lieux réalisé et présenté en bureau communautaire, le 20 mars 2025, il a été demandé à

l'office des sports de revoir son fonctionnement dès la rentrée 2025/2026 en réduisant ses dépenses et en augmentant ses recettes :

Lors de son assemblée générale du 25 mars 2025, l'Office des Sports a validé les tarifs suivants : 38 € TTC/heure aux collectivités, associations (Hors Tennis) ou autres structures.

52 € TTC/heure pour les prestations spécifiques comme le Tennis demandant un Brevet d'Etat spécifique.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire du 24 juin 2025 a validé les éléments suivants permettant à l'office des sports d'avoir un budget équilibré et pérenne, pour les 3 prochaines années :

- Recrutement d'un éducateur à mi-temps, pour remplacer le départ d'un éducateur à temps plein
- Passer le poste de coordonnateur de 75 % à 35% de coordination et de 25% à 65% sur le terrain
- accompagnement des communes et de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :
 - > Subvention communautaire (Budget 2026, à verser avant le 30 juin 2026) : 6 580€ /an
 - > Subvention/cotisation communale (Budget 2026, à verser avant le 30 juin 2026) : 5 000€/an

1000€/bassin de vie, répartie entre les communes au prorata du nombres d'habitants.

Compte tenu du nombre d'habitants de Bazouges la Pérouse le montant demandé à la commune serait de 449€.

Monsieur le Maire expose que ces éléments sont prévus dans une convention de partenariat entre Couesnon Marches de Bretagne, ses communes membres et l'Office des Sports et Loisirs dont il détaillera la teneur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Couesnon Marches de Bretagne, ses communes membres et l'Office des Sports et Loisirs

Attribue une subvention de 449€ à l'Office des Sports et Loisirs de Couesnon Marches de Bretagne

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Chantal LAUNAY

Le Maire

Pascal HERVÉ

